



**Conseil communal
de
Provence**

**Le Conseil communal de Provence
a tenu son assemblée le 6 juin 2026,
les décisions suivantes ont été prises :**

- Adoption des principes régissant les comptes annuels (MCH2)
- Adoption de l'ajustement du bilan pour le passage au MCH2
- Adoption des comptes communaux 2025 :
Fr. 3'090'199.28 de charges, Fr. 3'101'089.96 de revenus, soit
un bénéfice de Fr. 10'890.68.
- Adoption de l'arrêté d'imposition 2027.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Président

Serge Vuillermet



La Secrétaire

Jocelyne Gaille

Affiché le 14 juin 2026